

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absente : Mme DEQUEANT Marine.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/09/2022 - **Date d'affichage** : 02/09/2022

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que dix conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h47.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte-rendu de la réunion de conseil du 31 mai 2022.
- 2/ Délibération indemnité comptable.
- 3/ Délibération DM compte 165.
- 4/ Délibération Fiscalité Directe Locale.
- 5/ Délibération modificative Affichage @ctes.
- 6/ Délibération modificative M57.
- 7/ Délibération convention ANCV et CAF.
- 8/ Questions diverses.

1 / Validation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2022 :

Monsieur DELADERIERE Jean-Michel donne lecture du compte-rendu.

Concernant le projet éolien - Les Maires des communes concernées ont eu deux réunions à propos du projet - Ils demandent à présent de réaliser un plan avec l'implantation des éoliennes au delà de 750 mètres des habitations - avec le positionnement précis de celles-ci sur le territoire.

Les Conseils de Souastre et de Bienvillers sont favorables.

Les Conseils de Foncquevillers et Hannescamps sont indécis.

Projet en attente - Monsieur Blondiaux est pour l'étude de l'implantation -

- Le remplacement de la tondeuse - la commande a été passée fin juillet - la commune est toujours en attente de la livraison - le devis portait sur la même tondeuse qu'actuellement - Si aucune nouvelle avant la fin de la saison, l'achat sera reporté à 2023.

- Les CDI de l'agent ont été signés - la convention avec le SCA est également visée par les deux parties et les titres de recettes ont été envoyés -

Les horaires de l'APC ont été modifiés - ceux-ci ont été adaptés en fonction des besoins de la Commune, des besoins du SCA et de la fréquentation du public.

- Les encaissements des locations de salle sont à jour.

- Les réponses aux demandes de subventions pour la création d'un vestiaire et d'un club house au terrain de football sont revenues : positive pour le Conseil Départemental (FARDA) mais négative pour la Préfecture (DETR).

- Au Fournil d'Acheux a installé un distributeur par manque de personnel au lieu de l'installation d'un magasin à la Maison Foulquoise.

Il ravitaille le distributeur deux fois par jour sauf le mercredi (jour de fermeture).

Aucune remarque négative.

- Cérémonie du 1er juillet - Tout s'est bien passé, tous les participants ont apprécié cette journée.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2 / Délibération indemnité comptable :

L'indemnité allouée au comptable public s'élève à 30,49 €.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3 / Délibération DM compte 165 :

Afin de rembourser la caution du logement sis 6 rue Verte aux anciens locataires, il convient de créditer le compte 165 à hauteur de 600 €.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4 / Délibération Fiscalité Directe Locale :

Il s'agit de la surtaxation foncière sur les parcelles constructibles et vacantes.

Il faut figer les caractéristiques et désigner les parcelles après validation par Madame WASBAUER.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 1 (Monsieur MOITREL Antoine)

5 / Délibération modificative affichage @ctes :

Selon les règles de publication des actes pris par la Commune lors de sa réunion du 31 mai 2022, le Conseil avait opté pour la publication par affichage papier et par affichage électronique. En optant pour deux modalités de publicité cumulatives, la commune s'expose à un risque juridique en ce qui concerne la date à laquelle l'acte est rendu exécutoire, qui ne saurait être déterminée de manière précise si celle-ci diverge en fonction des supports.

Par conséquent, la délibération n°20220531_38 du 31 mai 2022 est annulée et le conseil délibère une nouvelle fois et décide d'opter pour l'affichage électronique.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

6 / Délibération modificative M57 :

Lors de la réunion du conseil en date du 31 mai 2022, le Conseil Municipal avait opté pour le passage au Référentiel M57 au 1er janvier 2023.

Il convient d'apporter une précision à cette délibération, en effet les conseillers décident d'appliquer le plan de comptes M57 développé ainsi que de voter le budget par nature avec présentation fonctionnelle pour avoir une plus grande visibilité sur les dépenses et les crédits.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

7 / Délibération convention ANCV et CAF :

Devant l'intérêt présenté par ces moyens de paiement en termes de facilités pour les usagers et de recouvrement des recettes pour la collectivité, la Commune souhaite accepter les chèques vacances et les bons CAF comme moyens de paiement pour les adhésions, les licences, les abonnements, cours et stages sportifs.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

8 / Questions diverses :

A) Loyers appartements 17 rue Haute - La Commune est toujours en attente des diagnostics DPE et des baux -

B) Logement 6 rue Verte - La Commune est toujours en attente des diagnostics DPE pour la mise en vente.

C) Monsieur Blondiaux a fait le point sur la consommation électrique aussi bien des bâtiments communaux que de l'éclairage public et des compteurs forains.

Monsieur le Maire fait part au conseil que les compteurs sis au terrain de foot, sur la Place et au Jeu de Paume vont être remplacés par des compteurs LINKY. Normalement il ne devrait plus y avoir de problème tant pour le relevé de la consommation que pour la facturation.

Monsieur le Maire a rencontré l'interlocuteur privilégié de la Commune, Monsieur COUVREUR pour la Société ENEDIS.

Monsieur le Maire va également rencontrer l'interlocuteur EDF afin de renégocier les tarifs.

Monsieur Blondiaux remarque que les enseignes des artisans pourraient être éteintes de 0h à 5h la nuit ainsi que l'éclairage public.

Une enquête auprès de la population sera réalisée dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h16.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 28 septembre à 19h30.

Fait en Mairie, le 09/09/2022

Le Maire,
Christophe LAGNIEZ



